

L'Anse-Saint-Jean, le 13 septembre 2021.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Jonathan Desbiens, Directeur général / Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 13 septembre 2021 à 19 h 00, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents :

- Monsieur Lucien Martel
- Monsieur Anicet Gagné
- Madame Chloé Bonnette
- Monsieur Yvan Côté
- Monsieur Victor Boudreault
- Monsieur Richard Perron
- Monsieur Éric Thibeault

Est présente également madame Annick Boudreault, secrétaire trésorière adjointe

250-2021

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Victor Boudreault.

251-2021

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- 3.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la régulière du 9 août 2021
- 3.2 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de l'extraordinaire du 16 août 2021
4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS
5. RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES
6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE
- 6.1 Contestation de l'interdiction d'abattage d'arbres pour les résidents dans le cadre des permis de bois de chauffage sur les terres du domaine de l'État de l'Unité de gestion de Portneuf-Laurentides-et-Charlevoix.
- 6.2 S'illuminer en Or pour les enfants atteints de cancer !
7. ADMINISTRATION
- 7.1 Demande d'aide financière au programme PRIMEAU VOLET 1.2
- 7.2 Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal - année 2021 - Modification de la résolution numéro 355-2020.
- 7.3 Report des heures de vacances 2021 - Madame Annick Boudreault
- 7.4 Report des vacances annuelles 2021 - Monsieur Jonathan Desbiens
- 7.5 Mandat de représentation à la cour des petites créances - dossier 150-32-

701245-207 - Brisson et Al.

- 7.6 Adoption du budget équilibré 2021 du Transport adapté du Fjord inc. pour l'obtention du programme d'aide d'urgence au transport collectif de personnes (PAUCTC).
- 7.7 Entente de collaboration entre les municipalités du Bas-Saguenay et le Centre de services scolaires des Rives-du-Saguenay pour le développement concerté des écoles du Bas-Saguenay.
- 7.8 Avis de motion et présentation du projet de règlement 21-386 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et accordant certains pouvoirs au directeur général.
- 7.9 Avis de motion et présentation du projet de règlement 21-387 ayant pour objet l'utilisation de l'eau potable sur le territoire de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean en accord avec la stratégie québécoise d'économie d'eau potable du gouvernement du Québec et abrogeant le règlement 12-387 ayant pour objet l'utilisation de l'eau potable sur le territoire de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean en accord avec la stratégie québécoise d'économie d'eau potable du Gouvernement du Québec et abrogeant le règlement 12-287.
- 7.10 Les avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C - offre de service pour la restructuration des organismes municipaux.
- 7.11 Mallette, offre de service pour la restructuration des organismes municipaux.
- 7.12 Comité L'AGIR - dépôt du bilan et demande de financement 2022-2023.

## 8. TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 SPI soumission pour expertise en cadénassage
- 8.2 Monsieur Steve Mawn - demande d'achat d'un terrain sur le lot 6 145 677
- 8.3 Embauche de personnel temporaire au service des travaux publics - Monsieur Daniel Boudreault.
- 8.4 Avis d'infraction au règlement 19-353 article 8.3.1 - 151, Saint-Jean-Baptiste
- 8.5 Avis d'infraction pour l'exécution des travaux sans permis - 403, chemin Saint-Fiacre, secteur 2.
- 8.6 Demande de branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égout de la municipalité situé sur le lot 6 144 945.
- 8.7 Honoraires professionnels supplémentaires pour la réfection du Centre communautaire La Petite École.
- 8.8 Démission de l'employé 02-0004.
- 8.9 Attribution du poste de journalier temps plein régulier à monsieur Denis Thibeault.
- 8.10 Les Solutions IDC inc. - Offre de services pour la préparation d'un document d'appel d'offres de services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux.

## 9. URBANISME

- 9.1 Avis de motion concernant le règlement d'amendement no 21-376 modifiant le plan d'urbanisme numéro 19-352 relativement à un changement de l'affectation conservation (CE) par une affectation de villégiature (V) pour les zones de réserve ZR4 et ZR5 au sein du périmètre urbain secondaire ainsi que relativement à l'agrandissement de l'affectation habitation (H) à même l'affectation publique (P) au sein du périmètre urbain principal
- 9.2 Avis de motion concernant le règlement d'amendement no 21-377 modifiant le règlement de zonage numéro 19-353 en concordance avec le règlement d'amendement numéro 21-376 modifiant le plan d'urbanisme relativement au changement de l'affectation conservation (CE) par une affectation villégiature (V) au sein du périmètre urbain secondaire ainsi qu'à l'agrandissement de l'affectation habitation (H) à même l'affectation publique (P) au sein du périmètre urbain principal et relativement à la

- création des nouvelles zones R95, R96, V97, RT98, rt99 et RT100 dans le secteur du Mont-Édouard à même les zones R42, V25 et RT43
- 9.3 Avis de motion concernant le règlement d'amendement no 21-378 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 19-358 relativement à l'application d'un PAE dans les zones V27 et V28 ainsi que dans les nouvelles zones créées R95, R96, V97, RT98, RT99 et RT100 en concordance avec l'amendement au règlement de zonage 21-377
- 9.4 Avis de motion concernant le règlement d'amendement no 21-379 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 19-359 relativement à l'application d'un PIIA dans les zones V27, V28, V97, R95, R96 et RT100 en concordance avec l'amendement au règlement de zonage 21-377.
- 9.5 Avis de motion concernant le règlement d'amendement numéro 21-380 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 19-352 pour tenir compte de la modification au schéma d'aménagement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay apportée par le règlement no 18-387 ayant pour objet de permettre certains usages commerciaux à certaines conditions dans l'affectation agroforestière et pour tenir compte de la modification au schéma d'aménagement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay apportée par le règlement no 19-405 ayant pour objet de permettre certains usages en lien avec l'agriculture et le plan de développement de la zone agricole et d'encadrer certains usages non agricoles dans la zone agricole.
- 9.6 Avis de motion concernant le règlement d'amendement no 21-381 modifiant le règlement de zonage numéro 19-353 en concordance avec le projet de règlement no 21-380 modifiant le plan d'urbanisme numéro 15-289 pour tenir compte de la modification au schéma d'aménagement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay apportée par les règlements no 18-387 et 19-405 ayant pour objet respectivement, de permettre certains usages commerciaux à certaines conditions dans l'affectation agroforestière et de permettre certains usages en lien avec l'agriculture et le plan de développement de la zone agricole et d'encadrer certains usages non agricoles dans la zone agricole.
- 9.7 Avis de motion concernant le règlement d'amendement no 21-382 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 19-356 relativement à la tarification pour l'analyse des demandes relatives aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).
- 9.8 Avis de motion concernant le règlement d'amendement no 21-383 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 19-360 en concordance avec le projet de règlement numéro 21-380 modifiant le plan d'urbanisme numéro 19-352 pour tenir compte de la modification au schéma d'aménagement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay apportée par le règlement numéro 18-387 ayant pour objet de permettre certains usages commerciaux à certaines conditions dans l'affectation agroforestière.
- 9.9 Avis de motion concernant le règlement no 21-384 projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ayant pour objet d'autoriser sur demande et en fonction de critères préétablis, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble malgré le fait qu'il déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean.
- 9.10 Recommandation CCU85-2021 - Monsieur Simon-Olivier Côté - 3, rue du Faubourg - construction bâtiments complémentaires.
10. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 10.1 Acquisition municipale de deux génératrices et de prise extérieure - Sécurité civile et adaptation aux changements climatiques.
11. LOISIR, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Parc intergénérationnel - programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure.
12. VARIA
13. RAPPORT DES COMITÉS ET INFORMATIONS
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. FERMETURE DE LA SÉANCE

252-2021

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 AOÛT 2021

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 9 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 9 août 2021.

253-2021

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 AOÛT 2021

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 août 2021.

254-2021

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE AOÛT 2021

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer du mois d'août 2021 au montant de 153 021.28\$ et des paiements directs au montant de 86 486.63, tels que déposés aux archives municipales sous la cote 207-120.

255-2021

RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement de la petite caisse du bureau municipal du mois d'août 2021 au montant de 101.04 et de 264.78\$ pour la petite caisse du bureau de poste.

256-2021

CONTESTATION DE L'INTERDICTION D'ABATTAGE D'ARBRES POUR LES RÉSIDENTS DANS LE CADRE DES PERMIS DE BOIS DE CHAUFFAGE SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT DE L'UNITÉ DE GESTION DE PORTNEUF-LAURENTIDES-ET-CHARLEVOIX

CONSIDÉRANT QU'UNE nouvelle directive de l'Unité de gestion de Portneuf-Laurentides-et-Charlevoix interdit l'abattage d'arbres pour les résidents dans le cadre des permis de bois de chauffage sur les terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT QUE les résidents ne sont autorisés qu'à récupérer des résidus de coupe disponibles sur les parterres de coupe ou à abattre des sapins dans les secteurs affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette;

CONSIDÉRANT QUE la directive n'est que facultative pour les chalets, campings, camps de trappe, pourvoirie et érablières installés sur les terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT QUE le traitement différentiel pour les résidents est discriminatoire;

CONSIDÉRANT QUE le sapin est un bois de chauffage de moindre qualité, qui présente le plus faible pouvoir calorifique de l'ensemble des essences disponibles en forêt, en plus de poser des risques de feu de cheminée à cause de la production accrue de créosote et de la combustion plus rapide;

CONSIDÉRANT QUE la récupération de résidus de coupe tel que des branches ou des têtes d'arbres entraîne une importante surcharge de travail pour les détenteurs de permis de bois de chauffage par rapport à l'abattage d'arbres entiers pour la production de bois de chauffage;

CONSIDÉRANT QUE la récolte de bois de chauffage sur les terres du domaine de l'État par des particuliers ne devrait pas s'inscrire dans une logique d'utilisation optimale du domaine forestier, mais plutôt dans une logique d'utilisation de la forêt de proximité par les communautés locales;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean conteste la nouvelle directive de l'Unité de gestion de Portneuf-Laurentides-et-Charlevoix qui interdit l'abattage d'arbres aux résidents détenteurs de permis de bois de chauffage sur les terres du domaine de l'État ;

Que le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean demande à l'Unité de gestion de Portneuf-Laurentides-et-Charlevoix de modifier immédiatement sa directive pour permettre l'abattage de feuillus dans le cadre des permis de bois de chauffage sur les terres du domaine de l'État.

257-2021

S'ILLUMINER EN OR POUR LES ENFANTS ATTEINTS DE CANCER !

CONSIDÉRANT QUE le mois de septembre est le mois de sensibilisation au cancer chez l'enfant;

CONSIDÉRANT QUE l'or, est couleur du ruban associé à la lutte contre le cancer chez l'enfant;

CONSIDÉRANT QUE Leucan sollicite notre participation au mouvement d'amour collectif pour les enfants atteints de cancer en s'affichant en or;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier en or notre logo sur notre site internet de la municipalité et dans nos médias sociaux pendant le mois de septembre 2021.

258-2021

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME PRIMEAU VOLET 1.2

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité achève la préparation de ses plans et devis en lien avec son projet d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit aller en appel d'offres et débiter les travaux au cours de l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Municipalité doit au préalable avoir obtenu l'approbation du MAMH quant à l'octroi d'une aide financière au volet 1.2 du programme PRIMEAU;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au programme PRIMEAU, sous-volet 1.2;

ET QUE la Municipalité s'engage à respecter toutes les modalités du guide sur le Programme d'infrastructure municipale d'eau qui s'appliquent à elle;

ET QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

ET QUE la Municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU.

259-2021

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL - ANNÉE 2021 - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 355-2020

CONSIDÉRANT la résolution 355-2020 adoptant le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) prévoit qu'au cours de la période qui commence à 16 h 30 le 30<sup>ième</sup> jour précédent celui fixé pour le scrutin d'une élection générale, le conseil d'une municipalité ne peut siéger, sauf s'il survient un cas de force majeure nécessitant son intervention;

CONSIDÉRANT QUE le dimanche 7 novembre 2021 est la date fixée pour le scrutin de l'élection générale dans toutes les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de repousser la date des séances ordinaires fixées au lundi 1<sup>er</sup> novembre 2021 au lundi 22 novembre 2021 et celle du lundi 6 décembre 2021 au lundi 13 décembre 2021;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2021 de la façon suivante;

La séance ordinaire prévue le lundi 1<sup>er</sup> novembre 2021 a été déplacée au lundi 22 novembre 2021

La séance ordinaire prévue le lundi 6 décembre a été déplacée au lundi 13 décembre 2021.

260-2021

REPORT DES HEURES DE VACANCES 2021 - MADAME ANNICK BOUDREULT

CONSIDÉRANT QUE Mme Boudreault n'a pas épuisé toutes ses heures de vacances annuelles;

CONSIDÉRANT QUE son contrat de travail stipule qu'elle doit demander l'accord du conseil municipal pour reporter les heures de vacances annuelles non utilisées à une période ultérieure;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal autorise le report de 176 heures de vacances annuelles 2021 de la directrice générale adjointe et secrétaire trésorière-adjointe, madame Annick Boudreault, à l'année 2022.

261-2021

REPORT DES VACANCES ANNUELLES 2021 - MONSIEUR JONATHAN DESBIENS

CONSIDÉRANT QUE M Desbiens n'a pas épuisé toutes ses heures de vacances annuelles;

CONSIDÉRANT QUE son contrat de travail stipule qu'il doit demander l'accord du conseil municipal pour reporter les heures de vacances annuelles non utilisées à une période ultérieure;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal autorise le report de 161 heures de vacances annuelles non utilisées en 2021. Ces heures pourront être utilisées ou payées d'ici la fin de son contrat en juin 2023.

262-2021

MANDAT DE REPRÉSENTATION À LA COUR DES PETITES CRÉANCES - DOSSIER 150-32-701245-207 - BRISSON ET AL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean est poursuivie à la Cour du Québec, petites créances;

CONSIDÉRANT QU'UNE personne de la municipalité doit être mandatée pour la représenter lors de l'audition de ce dossier;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que le directeur général, monsieur Jonathan Desbiens, soit autorisé à agir à titre de représentant de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean lors de l'audition à la Cour des petites créances dans le dossier 150-32-701245-207 - Brisson Sylvain et Al.

Que la directrice générale adjointe, madame Annick Boudreault, agisse à titre de représentante substituée.

263-2021

ADOPTION DU BUDGET ÉQUILIBRÉ 2021 DU TRANSPORT ADAPTÉ DU FJORD INC. POUR L'OBTENTION DU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AU TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES (PAUCTC)

ATTENDU QUE le programme de subvention au transport adapté (PSTA) ne couvre pas l'ensemble des frais en période de pandémie;

ATTENDU QUE le Transport adapté du Fjord inc. désire bénéficier du nouveau programme d'aide d'urgence au transport collectif de personnes (PAUTC) afin de couvrir ces frais;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) a comme condition d'application au nouveau programme, l'adoption du budget 2021 du Transport adapté du Fjord inc. par la municipalité de L'Anse-Saint-Jean;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean appuie la demande du Transport adapté du Fjord inc. au programme d'aide d'urgence au transport collectif de personnes (PAUTC);

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal adopte le budget équilibré 2021 du Transport adapté du Fjord inc. déposé en date du 26 août 2021.

264-2021

ENTENTE DE COLLABORATION ENTRE LES MUNICIPALITÉS DU BAS-SAGUENAY ET LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES RIVES-DU-SAGUENAY POUR LE DÉVELOPPEMENT CONCERTÉ DES ÉCOLES DU BAS-SAGUENAY

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Ferland-et-Boileau, L'Anse-Saint-Jean, Petit-Saguenay, Rivière-Éternité et Saint-Félix-d'Otis désirent conclure une entente de collaboration avec le Centre de services scolaires des Rives-du-Saguenay pour le développement concerté des écoles du Bas-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente implique que les parties s'engagent à collaborer dans la dispense des différents services municipaux et éducatifs sur le territoire du Bas-Saguenay, ce qui pourrait impliquer notamment :

Le déplacement de certaines clientèles des PARTIES;

Le réaménagement de différents services offerts par les PARTIES

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean accepte l'entente pour le développement concerté des écoles du Bas-Saguenay tel que rédigé et autorise le maire, monsieur Lucien Martel, à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean.

265-2021

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 21-386 CONCERNANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE ET ACCORDANT CERTAINS POUVOIRS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Avis de motion est donné par Monsieur Richard Perron que sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement # 21-386 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire et accordant certains pouvoirs au directeur général.

Dépôt et présentation du projet de règlement 21-386 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire et accordant certains pouvoirs au directeur général séance tenante par Monsieur Richard Perron

266-2021

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 21-387 AYANT POUR OBJET L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN EN ACCORD AVEC LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 12-287

Avis de motion est donné par Monsieur Éric Thibeault que sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement 21-387 ayant pour objet l'utilisation de l'eau potable sur le territoire de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean en accord avec la stratégie québécoise d'économie d'eau potable du Gouvernement du Québec et abrogeant le règlement 12-287.

Dépôt et présentation du projet de règlement 21-387 sur l'utilisation de l'eau potable sur le territoire de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean en accord avec la stratégie québécoise d'économie d'eau potable du Gouvernement du Québec et abrogeant



le règlement 12-287 séance tenante par Monsieur Éric Thibeault

267-2021

LES AVOCATS GAUDREULT, SAUCIER, SIMARD, S.E.N.C - OFFRE DE SERVICE POUR LA RESTRUCTURATION DES ORGANISMES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire revoir son rôle de surveillance auprès de ses organismes contrôlés;

CONSIDÉRANT QU'UN travail doit être envisagé pour la restructuration de ses organismes tant au plan légal, financier et comptable;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général de la municipalité devra être appuyé pour l'orientation des dossiers et la préparation des différents documents et résolutions;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service des Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. pour un montant de 16 800 \$ plus taxes pour la préparation des dossiers et de différents documents.

268-2021

MALLETTE OFFRE DE SERVICE POUR LA RESTRUCTURATION DES ORGANISMES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire revoir son rôle de surveillance auprès de ses organismes contrôlés;

CONSIDÉRANT QU'UN travail doit être envisagé pour la restructuration de ses organismes tant au plan légal, financier et comptable;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général de la municipalité devra être appuyé pour l'orientation des dossiers et la préparation des différents documents et résolutions;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de Mallette pour un montant de 11 474 \$ \$ plus taxes pour la préparation des dossiers et de différents documents concernant la restructuration des organismes municipaux.

269-2021

COMITÉ L'AGIR - DÉPÔT DU BILAN ET DEMANDE DE FINANCEMENT 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE le comité de L'AGIR a déposé son bilan pour l'année 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE l'AGIR travaille sur l'accessibilité des services de proximité, à la diversification des activités de loisirs/culture et au soutien de l'innovation éducative au Bas-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE l'AGIR a besoin d'un soutien financier;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le bilan pour l'année 2020-2021 et d'autoriser le versement d'une aide financière d'une somme de 4 390 \$ à l'Action Globale et Innovante pour la Réussite éducative au Bas-Saguenay (L'AGIR) pour chacune des années 2022 et 2023.

270-2021

SPI SOUMISSION POUR EXPERTISE EN CADENASSAGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit implanter un programme de cadénassage pour répondre aux normes de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) en matière de contrôle des énergies dangereuses;

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux ont reçu une formation sur le cadénassage;

CONSIDÉRANT QUE nous devons avoir une procédure de travail;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir l'offre de service de la compagnie SPI pour la mise en place d'une procédure de cadénassage au montant de 1 450 \$ plus taxes ainsi que des frais de déplacement au montant de 50 \$ chacun.

271-2021

MONSIEUR STEVE MAWN - DEMANDE D'ACHAT D'UN TERRAIN SUR LE LOT 6 145 677

CONSIDÉRANT QUE M. Mawn a déposé une demande d'achat pour un terrain situé sur le lot 6 145 677 adjacent à l'ouest du 40, rue de l'Hermine;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire évaluer le potentiel de ce lot et en maximiser la superficie utilisée;

CONSIDÉRANT QU'UN plan d'arpentage des lots et des superficies permettraient de mieux répartir la surface restante du lot à développer;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers de mandat la firme Chiasson Thomas Tremblay afin de procéder à une proposition d'arpentage et répartition dudit lot afin de s'assurer d'une utilisation maximale de la superficie de ce dernier.

272-2021

EMBAUCHE DE PERSONNEL TEMPORAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - MONSIEUR DANIEL BOUDREAU

CONSIDÉRANT le manque de personnel au service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'ouverture du poste de journalier temporaire;

CONSIDÉRANT QUE les candidats ont fait l'objet d'une entrevue;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'embauche de monsieur Daniel Boudreault comme journalier temporaire.

273-2021

AVIS D'INFRACTION AU RÈGLEMENT 19-353 ARTICLE 8.3.1 - 151, SAINT-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT QUE deux avis ont été émis au propriétaire du 151, rue Saint-Jean-Baptiste concernant une infraction au règlement de zonage # 19-353;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire n'a pas réagi aux avis donnés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a le pouvoir d'émettre une amende à quiconque ne respecte par le règlement et/ou agit afin de régulariser la situation;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers de donner un mandat au procureur de la municipalité pour recouvrer ou imposer une amende résultant de l'infraction envoyée au propriétaire du 151, rue Saint-Jean-Baptiste.

274-2021

AVIS D'INFRACTION POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX SANS PERMIS - 403, CHEMIN SAINT-FIACRE, SECTEUR 2

CONSIDÉRANT QU'UN avis a été émise au propriétaire du 403, chemin Saint-Fiacre, secteur 2, concernant une infraction au règlement # 19-356, permis et certificat ;

CONSIDÉRANT QU'UN deuxième avis a été envoyé en date du 10 septembre 2021 et que la période pour se conformer est de 10 jours;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a le pouvoir d'émettre une amende à quiconque ne respecte par le règlement et/ou agit afin de régulariser la situation;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers de donner un mandat au procureur de la municipalité pour recouvrer ou imposer une amende résultant de l'infraction envoyée au propriétaire du 403, chemin Saint-Fiacre, secteur 2 après le 10 jours de délai.

275-2021

DEMANDE DE BRANCHEMENT AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LA MUNICIPALITÉ SITUÉ SUR LE LOT 6 144 945

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égout pour deux résidences a été fait au service des travaux publics de la municipalité par monsieur Sylvain Jacques;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics à pris connaissance du dossier et a fait une recommandation positive;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le branchement au réseau d'aqueduc et d'égout pour deux résidences situées sur le lot 6 144 945 selon le règlement 15-322 qui fixe la tarification pour le branchement des services.

ET QUE le branchement devra être effectué selon la planification des travaux déposée par le service des travaux publics.

276-2021

HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LA PETITE ÉCOLE

CONSIDÉRANT la résolution 310-2020 concernant l'acceptation de l'offre de service d'ingénierie de la compagnie SIG 3 pour la conception des fermes de toit du Centre communautaire La Petite École;

CONSIDÉRANT QU'IL y a eu un imprévu lors de l'excavation des fondations;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les honoraires professionnels supplémentaires pour un montant de 7 480.00 \$ plus taxes concernant la surveillance des travaux, l'ingénierie et la directive C-02.

277-2021

DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ 02-0004

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la démission de l'employé 02-0004 qui sera effective à partir du 24 septembre 2021.

278-2021

ATTRIBUTION DU POSTE DE JOURNALIER TEMPS PLEIN RÉGULIER À MONSIEUR DENIS THIBEALT

CONSIDÉRANT la démission de l'employé 02-0004 au poste de journalier temps plein;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Thibeault possède le poste de fin de semaine et toutes les qualifications requises;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'attribuer le poste de journalier temps plein régulier à monsieur Denis Thibeault.

279-2021

LES SOLUTIONS IDC INC. - OFFRE DE SERVICES POUR LA PRÉPARATION D'UN DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIEURIE POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité débutera son projet d'assainissement des eaux usées, secteur village, l'an prochain;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire appel à un service d'ingénierie pour la surveillance des travaux et la mise en service de ses nouvelles installations d'assainissement des eaux usées;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de la compagnie Les Solutions IDC inc. pour la préparation d'un document d'appel d'offres de services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux et la mise en service des nouvelles installations d'assainissement des eaux usées et pour la gestion du processus d'appel d'offres pour un montant de 8 910.00 \$ plus taxes.

280-2021

AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT N° 21-376 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 19-352 RELATIVEMENT À UN CHANGEMENT DE L'AFFECTATION CONSERVATION (CE) PAR UNE AFFECTATION DE VILLEGATURE (V) POUR LES ZONES DE RÉSERVE ZR4 ET ZR5 AU SEIN DU PÉRIMÈTRE URBAIN SECONDAIRE AINSI QUE RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DE L'AFFECTATION HABITATION (H) À MÊME L'AFFECTATION PUBLIQUE (P) AU SEIN DU PÉRIMÈTRE URBAIN PRINCIPAL

Avis de motion est donné par Monsieur Richard Perron, qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée du conseil, pour adoption, le règlement 21-376 ayant pour objet le règlement d'amendement n° 21-376 modifiant le plan d'urbanisme numéro 19-352 relativement à un changement de l'affectation conservation (CE) par une affectation de villégiature (V) pour les zones de réserve ZR4 et ZR5 au sein du périmètre urbain secondaire ainsi que relativement à l'agrandissement de l'affectation habitation (H) à même l'affectation publique (P) au sein du périmètre urbain principal.

281-2021

AVIS DE MOTION CONCERNANT DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT N° 21-377 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 19-353 EN CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT NUMÉRO 21-376 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME RELATIVEMENT AU CHANGEMENT DE L'AFFECTATION CONSERVATION (CE) PAR UNE AFFECTATION VILLÉGIATURE (V) AU SEIN DU PÉRIMÈTRE URBAIN SECONDAIRE AINSI QU'À L'AGRANDISSEMENT DE L'AFFECTATION HABITATION (H) À MÊME L'AFFECTATION PUBLIQUE (P) AU SEIN DU PÉRIMÈTRE URBAIN PRINCIPAL ET RELATIVEMENT À LA CRÉATION DES NOUVELLES ZONES R95, R96, V97, RT98, RT99 ET RT100 DANS LE SECTEUR DU MONT-ÉDOUARD À MÊME LES ZONES R42, V25 ET RT43

Avis de motion est donné par Monsieur Anicet Gagné, qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée du conseil, pour adoption, le règlement 21-377 ayant pour objet règlement d'amendement n° 21-377 modifiant le règlement de zonage numéro 19-353 en concordance avec le règlement d'amendement numéro 21-376 modifiant le plan d'urbanisme relativement au changement de l'affectation conservation (CE) par une affectation villégiature (V) au sein du périmètre urbain secondaire ainsi qu'à l'agrandissement de l'affectation habitation (H) à même l'affectation publique (P) au sein du périmètre urbain principal et relativement à la création des nouvelles zones R95, R96, V97, RT98, RT99 et RT100 dans le secteur du Mont-Édouard à même les zones R42, V25 et RT43

282-2021

AVIS DE MOTION CONCERNANT RÈGLEMENT D'AMENDEMENT N° 21-378 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE NUMÉRO 19-358 RELATIVEMENT À L'APPLICATION D'UN PAE DANS LES ZONES V27 ET V28 AINSI QUE DANS LES NOUVELLES ZONES CRÉÉES R95, R96, V97, RT98, RT99 ET RT100 EN CONCORDANCE AVEC L'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 21-377

Avis de motion est donné par Monsieur Yvan Côté, qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée du conseil, pour adoption, le règlement 21-378 ayant pour objet règlement d'amendement n° 21-378 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 19-358 relativement à l'application d'un PAE dans les zones V27 et V28 ainsi que dans les nouvelles zones créées R95, R96, V97, RT98, RT99 et RT100 en concordance avec l'amendement au règlement de zonage 21-377

283-2021

AVIS DE MOTION CONCERNANT RÈGLEMENT D'AMENDEMENT N° 21-379 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 19-359 RELATIVEMENT À L'APPLICATION D'UN PIIA DANS LES ZONES V27, V28, V97, R95, R96 ET RT100 EN CONCORDANCE AVEC L'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 21-377

Avis de motion est donné par Monsieur Victor Boudreault, qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée du conseil, pour adoption, le règlement 21-379 ayant pour objet règlement d'amendement n° 21-379 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 19-359 relativement à l'application d'un PIIA dans les zones V27, V28, V97, R95, R96 et RT100 en concordance avec l'amendement au règlement de zonage 21-377

284-2021

AVIS DE MOTION CONCERNANT RÈGLEMENT D'AMENDEMENT NUMÉRO 21-380 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 19-352 POUR TENIR COMPTE DE LA MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY APPORTÉE PAR LE RÈGLEMENT N° 18-387 AYANT POUR OBJET DE PERMETTRE CERTAINS USAGES COMMERCIAUX À CERTAINES CONDITIONS DANS L'AFFECTATION AGROFORESTIÈRE ET POUR TENIR COMPTE DE LA MODIFICATION AU

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
APPORTÉE PAR LE RÈGLEMENT NO 19-405 AYANT POUR OBJET DE  
PERMETTRE CERTAINS USAGES EN LIEN AVEC L'AGRICULTURE ET LE  
PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE ET D'ENCADRER  
CERTAINS USAGES NON AGRICOLES DANS LA ZONE AGRICOLE

Avis de motion est donné par Monsieur Éric Thibeault, qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée du conseil, pour adoption, le règlement 21-380 ayant pour objet règlement d'amendement numéro 21-380 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 19-352 pour tenir compte de la modification au schéma d'aménagement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay apportée par le règlement no 18-387 ayant pour objet de permettre certains usages commerciaux à certaines conditions dans l'affectation agroforestière et pour tenir compte de la modification au schéma d'aménagement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay apportée par le règlement no 19-405 ayant pour objet de permettre certains usages en lien avec l'agriculture et le plan de développement de la zone agricole et d'encadrer certains usages non agricoles dans la zone agricole

285-2021

AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT N° 21-381  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 19-353 EN  
CONCORDANCE AVEC LE PROJET DE RÈGLEMENT NO 21-380 MODIFIANT  
LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 15-289 POUR TENIR COMPTE DE LA  
MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DU  
FJORD-DU-SAGUENAY APPORTÉE PAR LES RÈGLEMENTS NO 18-387 ET 19-  
405 AYANT POUR OBJET RESPECTIVEMENT, DE PERMETTRE CERTAINS  
USAGES COMMERCIAUX À CERTAINES CONDITIONS DANS L'AFFECTATION  
AGROFORESTIÈRE ET DE PERMETTRE CERTAINS USAGES EN LIEN AVEC  
L'AGRICULTURE ET LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE  
ET D'ENCADRER CERTAINS USAGES NON AGRICOLES DANS LA ZONE  
AGRICOLE

Avis de motion est donné par Monsieur Yvan Côté, qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée du conseil, pour adoption, le règlement 21-381 ayant pour objet règlement d'amendement n° 21-381 modifiant le règlement de zonage numéro 19-353 en concordance avec le projet de règlement no 21-380 modifiant le plan d'urbanisme numéro 15-289 pour tenir compte de la modification au schéma d'aménagement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay apportée par les règlements no 18-387 et 19-405 ayant pour objet respectivement, de permettre certains usages commerciaux à certaines conditions dans l'affectation agroforestière et de permettre certains usages en lien avec l'agriculture et le plan de développement de la zone agricole et d'encadrer certains usages non agricoles dans la zone agricole

286-2021

AVIS DE MOTION CONCERNANT LE CONCERNANT LE RÈGLEMENT  
D'AMENDEMENT NO 21-382 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS  
ET CERTIFICATS NUMÉRO 19-356 RELATIVEMENT À LA TARIFICATION POUR  
L'ANALYSE DES DEMANDES RELATIVES AUX PROJETS PARTICULIERS DE  
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE  
(PPCMOI)RÈGLEMENT D'AMENDEMENT N° 21-382 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 19-356  
RELATIVEMENT À LA TARIFICATION POUR L'ANALYSE DES DEMANDES  
RELATIVES AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE  
MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

Avis de motion est donné par Monsieur Richard Perron, qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée du conseil, pour adoption, le règlement 21-382 ayant pour objet règlement d'amendement n° 21-382 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 19-356 relativement à la tarification pour l'analyse des demandes relatives aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

287-2021

AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT N° 21-383 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 19-360 EN CONCORDANCE AVEC LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 21-380 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 19-352 POUR TENIR COMPTE DE LA MODIFICATION AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DU FJORD-DU SAGUENAY APPORTÉE PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 18-387 AYANT POUR OBJET DE PERMETTRE CERTAINS USAGES COMMERCIAUX À CERTAINES CONDITIONS DANS L'AFFECTATION AGROFORESTIÈRE

Avis de motion est donné par Monsieur Anicet Gagné, qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée du conseil, pour adoption, le règlement 21-383 ayant pour objet règlement d'amendement n° 21-383 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 19-360 en concordance avec le projet de règlement numéro 21-380 modifiant le plan d'urbanisme numéro 19-352 pour tenir compte de la modification au schéma d'aménagement révisé de la MRC du fjord-du Saguenay apportée par le règlement numéro 18-387 ayant pour objet de permettre certains usages commerciaux à certaines conditions dans l'affectation agroforestière

288-2021

AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT N° 21-384 PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) AYANT POUR OBJET D'AUTORISER SUR DEMANDE ET EN FONCTION DE CRITÈRES PRÉÉTABLIS, UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE MALGRÉ LE FAIT QU'IL DÉROGE À L'UN OU L'AUTRE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME EN VIGUEUR SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN

Avis de motion est donné par Monsieur Éric Thibeault, qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée du conseil, pour adoption, le règlement 21-384 ayant pour objet règlement n° 21-384 projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ayant pour objet d'autoriser sur demande et en fonction de critères préétablis, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble malgré le fait qu'il déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean

289-2021

RECOMMANDATION CCU85-2021 - MONSIEUR SIMON-OLIVIER CÔTÉ - 3, RUE DU FAUBOURG - CONSTRUCTION BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES

CONSIDÉRANT QUE monsieur Simon-Olivier Côté a déposé une demande de permis de construction au service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour but de reconstruire deux bâtiments complémentaires;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte le P.I.I.A du Faubourg du Fjord;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande et a émis une recommandation positive;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de permis de construction de monsieur Simon-Olivier Côté pour la construction de deux bâtiments complémentaires situé au 3, rue du Faubourg.

ACQUISITION MUNICIPALE DE DEUX GÉNÉRATRICES ET DE PRISE

EXTÉRIEURE - SÉCURITÉ CIVILE ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le conseil municipal reporte de dossier à une réunion ultérieure afin d'aller chercher davantage d'information

290-2021

PARC INTERGÉNÉRATIONNEL - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE

CONSIDÉRANT la résolution 379-2020 stipulant l'acceptation du renouvellement de la Politique Municipalité Ami des Aîné(e)s (MADA) pour 2020-2025;

CONSIDÉRANT le dépôt et l'assentiment du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean aux orientations retenues et des objectifs identifiés dans le plan d'action de la Politique MADA;

CONSIDÉRANT la consultation publique (février 2020) et l'acceptabilité sociale des aîné(e)s de L'Anse-Saint-Jean quant au consensus au sujet des priorités de développement en termes d'indicateurs de résultats escomptés dans le milieu;

CONSIDÉRANT les orientations et les objectifs retenus touchant la sécurité, les espaces extérieurs, l'engagement social et les services de santé avec en particulier, une action prépondérante axée sur la réalisation d'un corridor intergénérationnel avec parcours santé reliant les Centres d'hébergement pour personnes aîné(e)s et le Centre communautaire La Petite-École;

CONSIDÉRANT l'appel de projet du ministère de l'Éducation à la Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport dans le cadre du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de proposer une démarche de financement par le Directeur au développement dans le cadre de l'appel de projet du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure afin de réaliser le projet d'un parcours intergénérationnel avec parcours santé reliant les deux Centres d'hébergement pour personnes âgées et le Centre communautaire La Petite-École.

291-2021

HONORAIRES PROFESSIONNELS - CHANGEMENTS CLIMATIQUES - TRAVAUX PUBLICS ET URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les projets en développement durable et en changements climatiques en cours de réalisation trouvent application dans plusieurs domaines d'activités municipales nécessitant des connaissances et de l'expertise notamment en sécurité civile, en environnement et en gestion de projets;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'une ressource externe stimulera la réalisation des divers projets rattachés au Plan d'adaptation aux changements climatiques;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la création d'une banque d'heures (200 heures) pour services professionnels qui sera utilisée dans le cadre de divers projets relevant de la Politique municipale d'adaptation aux changements climatiques et d'accepter l'offre de services professionnels déposée par M. Réjean Fortin, conseiller en développement durable et aux changements climatiques;

Et que l'on retienne les services de monsieur Réjean Fortin comme ressource attitrée aux divers projets à caractère environnemental, de développement durable et de travaux publics jusqu'en décembre 2021 pour une entente contractuelle jusqu'à concurrence de 12 000 \$.



## RAPPORT DES COMITÉS

Le(s) conseiller(ères) fait un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants :

### Monsieur Éric Thibeault

Monsieur Thibeault nous parle du Transport adapté. Il invite la population à utiliser le service du transport pour leurs déplacements. Le Transport adapté a procédé à un appel d'offres pour faire l'acquisition de deux véhicules neufs.

M. Thibeault annonce son renouvellement pour un troisième mandat au sein du conseil.

### Monsieur Richard Perron

Monsieur Perron nous mentionne que nous avons eu un bon achalandage cette année à la halte gourmande. Très bons succès également pour la 3<sup>e</sup> édition du Festival du four à pain. Monsieur Perron remercie les détenteurs de four à pain ainsi que monsieur Bernard Larouche et Manon Landry pour le travail dans ce dossier.

### Monsieur Victor Boudreault

Monsieur Boudreault demande à population de respecter la limite de vitesse ainsi que le passage piétonnier en face de l'école Fréchette. La période de chasse s'en vient et M. Boudreault en profite pour rappeler le règlement # 00-196 concernant les nuisances et plus particulièrement de l'article # 31 qui interdit l'usage des armes à feu à moins de 500 pieds carrés. Il demande aux chasseurs de respecter le règlement.

### Monsieur Yvan Côté

Monsieur Côté nous mentionne que plusieurs ponts de la piste cyclable ont été réparés. Les travaux pour réparer l'éboulis au pont couvert sont terminés.

### Monsieur Anicet Gagné

Monsieur Gagné a participé au congrès des Villages-relais du Québec. La municipalité a été finaliste dans la catégorie prix Inspiration avec la Festival du four à pain. M. Gagné a été réélu sur le conseil d'administration des Villages-relais du Québec.

### Monsieur Lucien Martel

Monsieur Martel remercie Mme Chantal Boivin de production Hakim ainsi que les employés municipaux et les bénévoles pour le succès du festival de la Grande Ourse. Monsieur Martel nous présente la mosaïque du conseil municipal de 2017 à 2021 qu'il a fait faire personnellement. Il invite les prochains conseils à en faire une tradition.

### Monsieur Jonathan Desbiens

M. Desbiens nous parle des élections municipales. Il nous mentionne qu'une assemblée publique concernant la modification des règlements d'urbanisme aura lieu le 30 septembre à 18 h 30 à la salle du conseil située au 3, rue du Couvent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

292-2021

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Yvan Côté propose la fermeture de la séance à 20 h 22.

---

Monsieur Jonathan Desbiens, Directeur général / Secrétaire-trésorier

---

Monsieur Lucien Martel, maire

*« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*